



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Construction du futur Plan Stratégique National PAC France

Claire Brennetot

**Ministère de l'Agriculture et de
l'Alimentation, DGPE**

21 janvier 2020, AG du RRN

1. Plan Stratégique National PAC



Future PAC : 3 règlements dont l'entrée en vigueur est reportée d'un an



PROPOSITIONS LEGISLATIVES POUR LA PAC POST-2020

COM(2018) 392

Proposition de règlement établissant des règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les États membres dans le cadre de la politique agricole commune – **Plans Stratégiques PAC**

COM(2018) 393

Proposition de règlement relatif au **financement, à la gestion et au suivi** de la politique agricole commune

COM(2018) 394

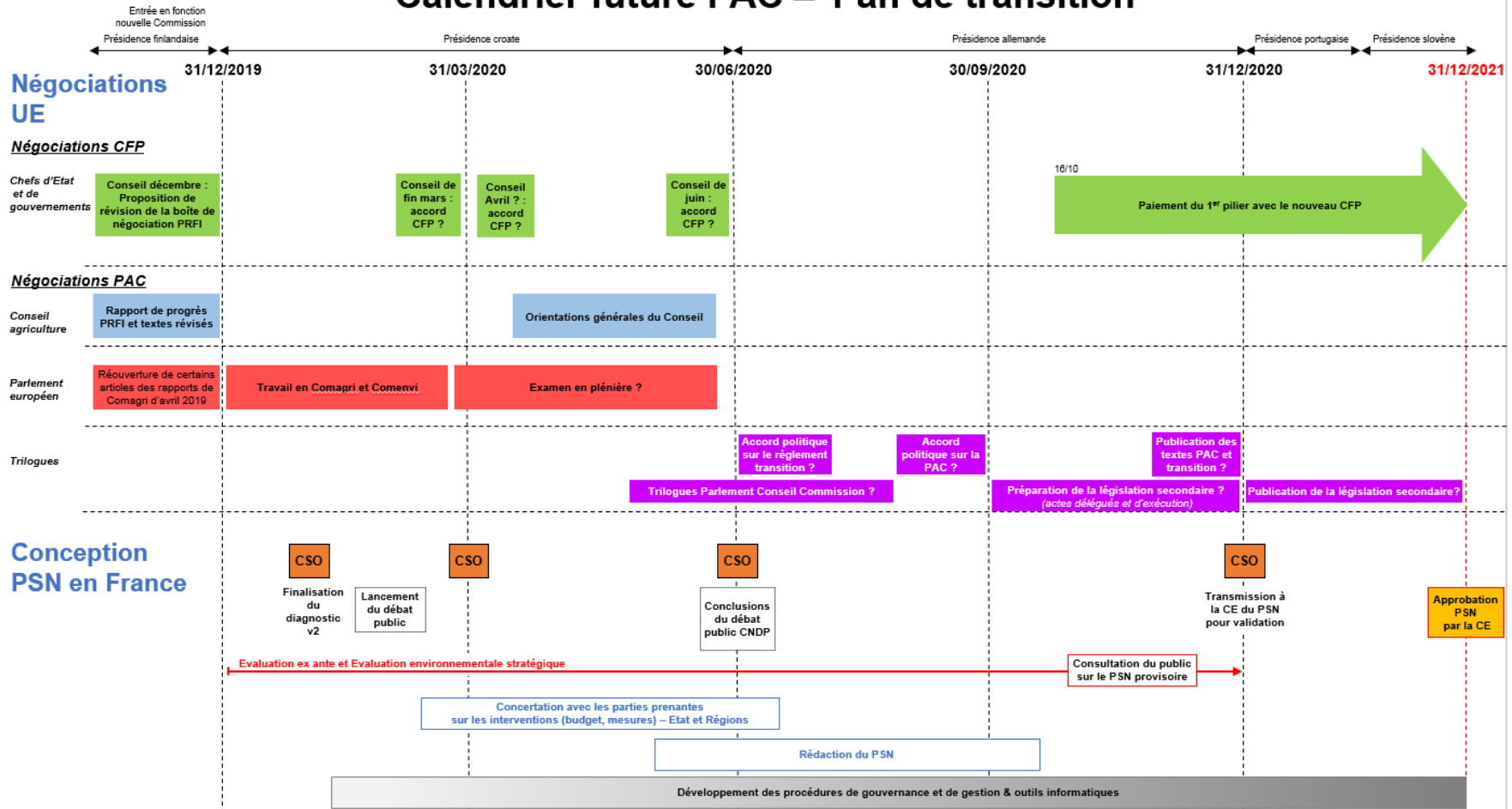
Proposition de règlement modifiant les règlements (UE) No 1308/2013 (OCM) et (UE) No 1151/2012, (UE) No 251/2014, (UE) No 228/2013 et (UE) No 229/2013

Proposition de la
Commission

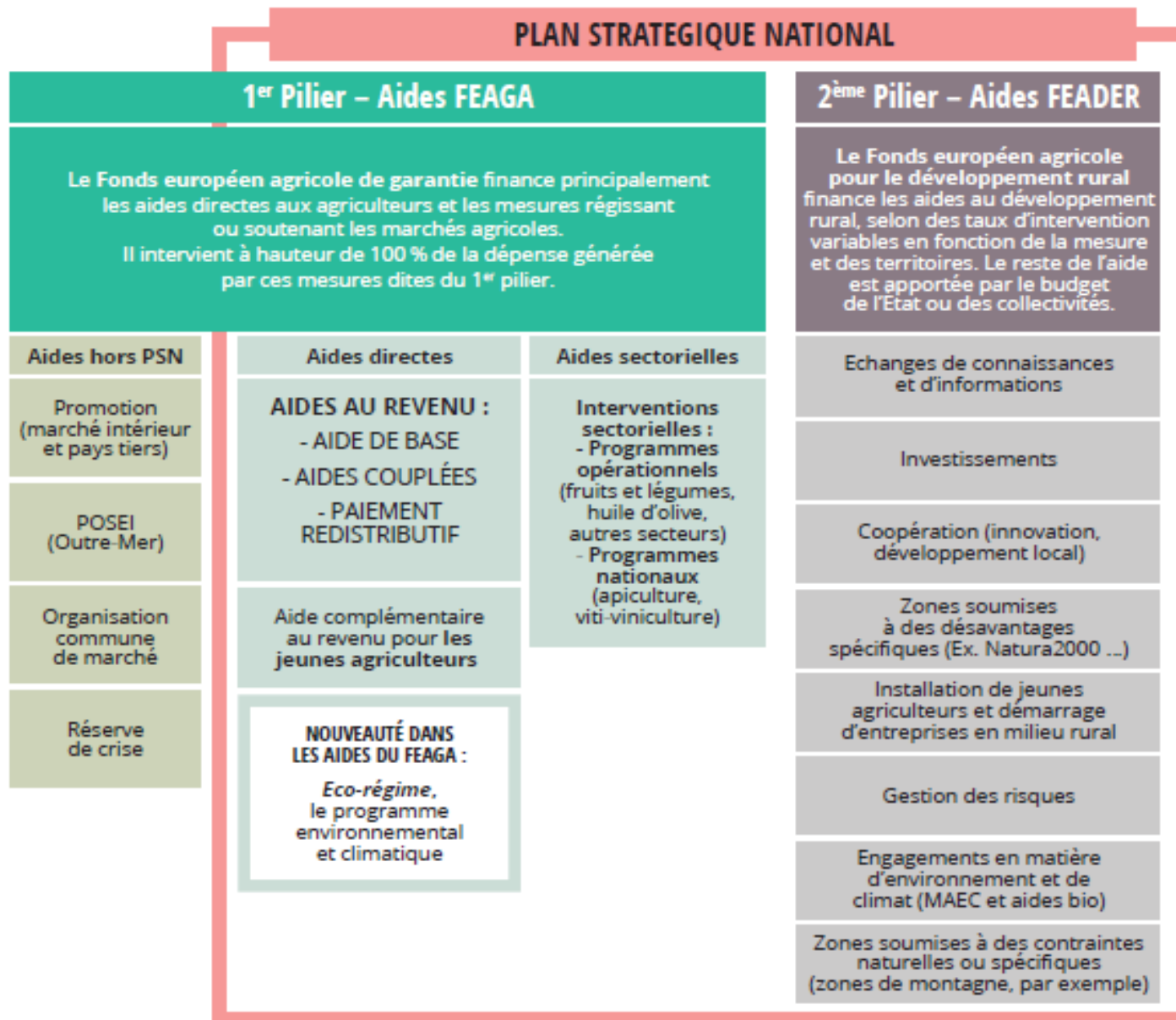
**Règlements de
transition**
prévoyant une
**entrée en
vigueur de la
réforme PAC au
1^{er} janvier 2022,**
soit 1 an de
transition

Future PAC : des négociations à plusieurs étages

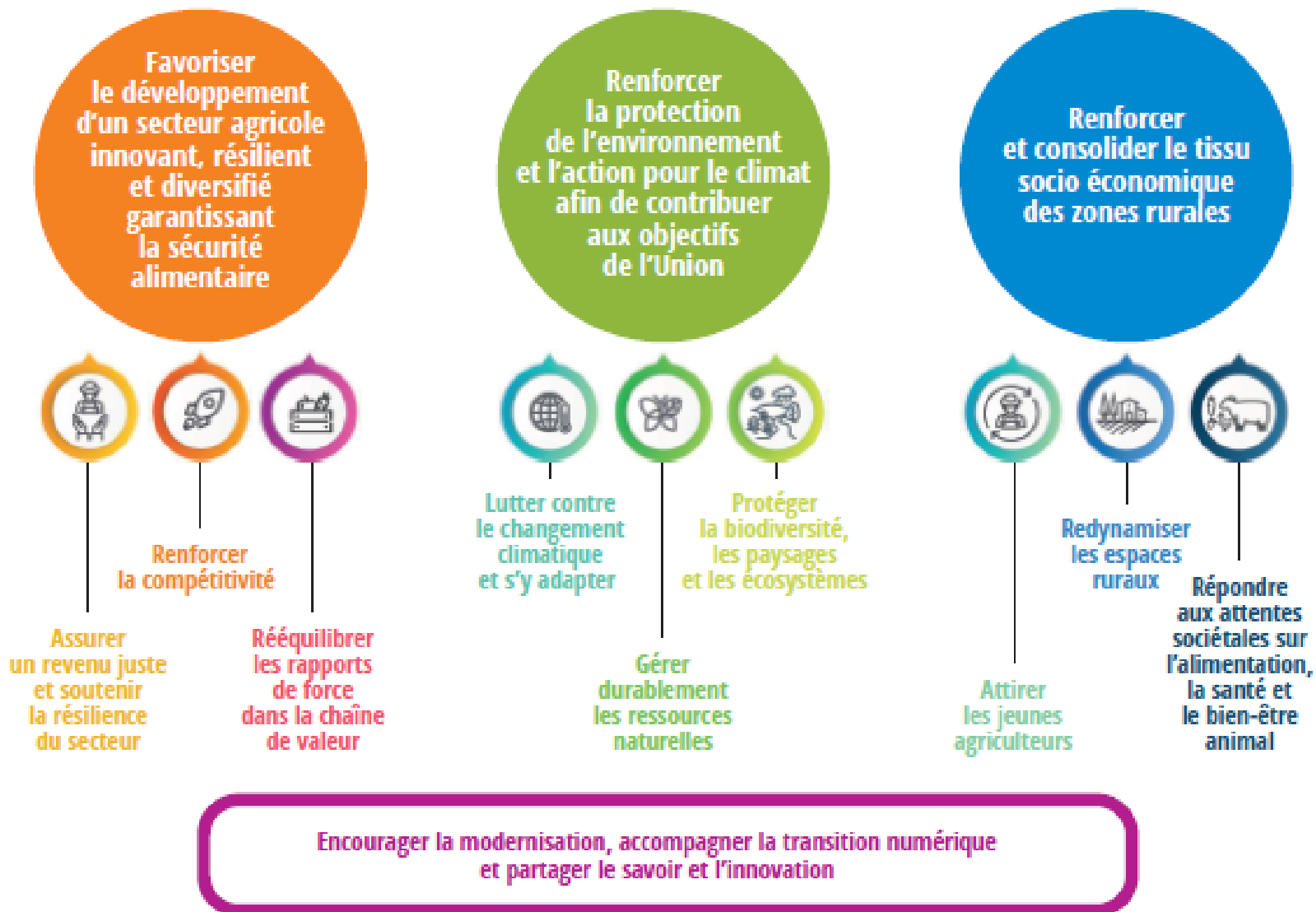
Calendrier future PAC – 1 an de transition



Champ du futur Plan Stratégique National PAC

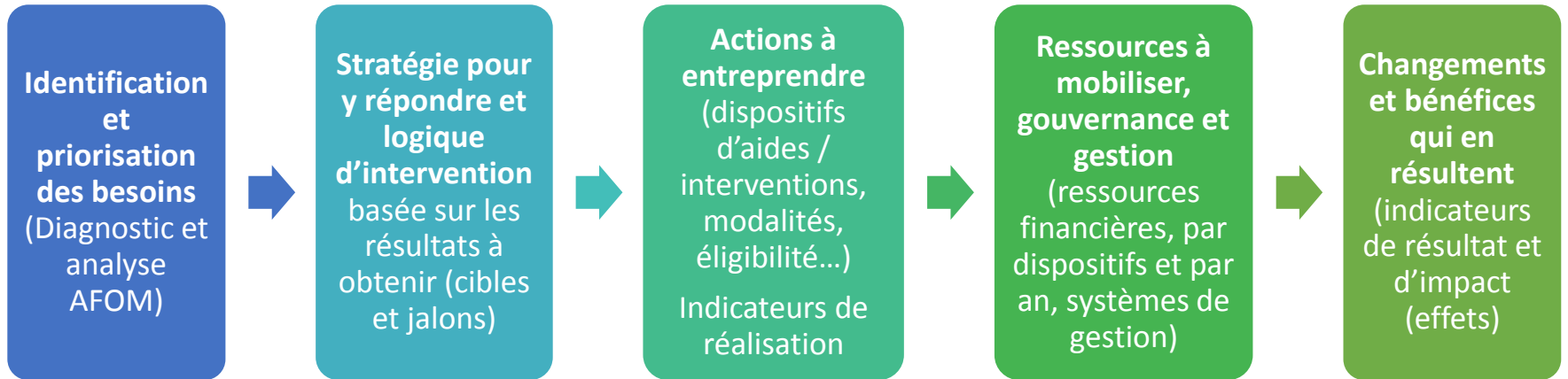


Les objectifs à poursuivre



Principes de conception du PSN

- **L'Etat et les Régions co-construisent** le futur PSN PAC de la France
- **Un document unique** par Etat-Membre
- **La logique d'intervention :**



→ Un document « stratégique » avec un degré de précision qui reste à définir et de nombreuses justifications des choix à anticiper

Rétroplanning PSN : application au 1er janvier 2022

- 
- **Fin 2021 au plus tard : PSN France validé** par la Commission
 - 2021 : négociation du PSN avec la Commission et mise en place des systèmes de gouvernance et d'information
 - **Fin 2020 : Proposition de PSN France à la Commission**
 - **2^{ème} semestre 2020** : Finalisation des concertations, saisine de l'autorité environnementale et du public, versions affinées du PSN
 - Eté 2020 : 1^{ère} version du projet de PSN France
 - **1^{er} semestre 2020** : définition de la stratégie d'intervention sur la base des besoins priorités : choix des mesures, allocations financières, cibles et jalons (réalisations, résultats), gouvernance et gestion
*en lien avec le **Débat public (CNDP)**, et la concertation Etat, Régions, Parties prenantes*
 - Janvier 2020 : Début de l'évaluation ex-ante
 - **Jusqu'à début février 2020** : élaboration du **diagnostic et identification des besoins** (Etat, Régions, parties prenantes)

2. Avancement des travaux



Ce qui est fait

- **Position française pour la négociation européenne : décembre 2018**
- **1ères consultations des parties prenantes**
- **Répartition des compétences Etat-Régions**
Travail en commun avec les Régions
- **Choix de l'évaluateur ex-ante** [Edater+ANDInternational]
et démarrage des travaux
- **Diagnostic :**
 - Version 1 : Etat
 - Enrichissement par la concertation nationale et les concertations régionales



Position de la France pour la négociation de la PAC 2020

Décembre 2018

La souveraineté alimentaire constitue un élément clé de la souveraineté européenne. La politique agricole commune contribue à la réalisation de cet objectif, dont la croissance démographique mondiale, associée aux aléas de production induits par le changement climatique, confirment toute l'actualité. La PAC doit favoriser l'accès pour tous à une alimentation saine, durable et de qualité. La mondialisation des échanges, les crises économiques ou sanitaires, liées au dérèglement climatique, la préservation de la biodiversité s'imposent comme des enjeux que la nouvelle PAC doit prendre en compte.

Principale politique intégrée, la PAC a participé à la construction européenne dont elle reste un symbole ; la négociation sur la PAC2020 ne doit pas conduire à un affaiblissement des mécanismes communs garants du bon fonctionnement du marché intérieur. Pour toutes ces raisons, la France défend une PAC forte au service d'une Europe forte.

Plus qu'auparavant, la nouvelle PAC devra accompagner la transformation des secteurs agricole, agro-alimentaire et forestier européens. Les États généraux de l'alimentation ont mis en évidence que les consommateurs étaient attachés à un niveau élevé de sécurité sanitaire et de qualité, de traçabilité des produits et d'une meilleure information et d'une transparence accrue sur les modes de production des denrées alimentaires. Dans un monde plus concurrentiel du fait de la mondialisation des échanges, il s'agit d'offrir aux agriculteurs les moyens de s'adapter à cette demande sociale. La PAC doit offrir aux agriculteurs les moyens de dégager une rémunération permettant de réaliser leur transition. Sur le plan environnemental, les services non marchands rendus par l'agriculture et la forêt doivent être mieux rémunérés, tandis que le soutien sera conditionné au respect de règles minimales.

La nouvelle PAC doit aussi incarner une Europe qui protège, les agriculteurs comme les consommateurs. À ce titre, elle doit continuer à exercer ses missions de régulation, à un moment où les aléas augmentent, tout comme elle doit soutenir la résilience des systèmes agricoles et le développement des territoires ruraux, notamment les plus fragiles ou les plus éloignés.

Pour être mieux comprise, elle doit enfin être plus lisible et plus simple. Symbole d'une Europe forte et unie, qui tout à la fois accompagne les innovations, prépare l'avenir, protège contre les risques et assure la solidarité entre ses membres, la PAC pourra ainsi recueillir l'adhésion de tous les citoyens européens.

En cours au niveau national

- **Finalisation du diagnostic** intégrant les résultats des concertations et les retours régionaux
- **Phase préparatoire au Débat public** avec la CNDP : finalisation du dossier du maître d'ouvrage, organisation du lancement...
- **Travail continu avec les Régions** sur la transition et méthode de travail futur PSN
- Echanges réguliers avec les **organismes payeurs**
- Echanges réguliers avec le « **geo-hub-DGagri** » (questions et précisions sur les attendus de la Commission)

Ce qui reste à faire...

- **Concertation phase 2 : jusqu'à l'été 2020**

Elaboration de la stratégie d'intervention

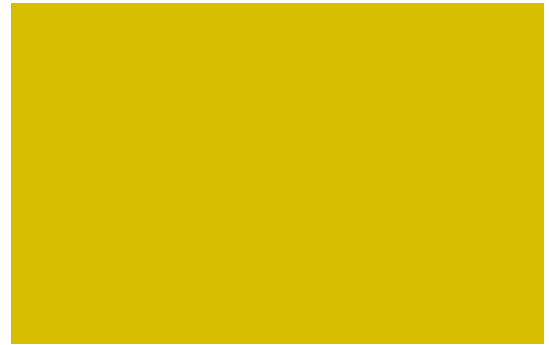
Priorisation des besoins / Définition des interventions / Fixation des cibles et jalons/ Financements / Modalités de gouvernance et de gestion

Tenue du Débat public et réponse du MAA

- **Rédaction 1^{er} projet PSN - été 2020**
- **Evaluation environnementale (+ avis public)**
- **Transmission PSN à la Commission fin 2020**
- Mise en place des systèmes de gestion et d'information
- **Négociation du PSN avec la Commission : 2021**

NEGOCIATION EUROPEENNE CONTINUE AU CONSEIL,
INFLUENCE AU PARLEMENT, TRILOGUES, ET TRAVAIL
BILATERAL AVEC LA COMMISSION

3. Questions à l'ordre du jour



Les acteurs du RRN et le PSN PAC

- **Rôle central : réfléchir au futur réseau PAC**
- Implication dans les **concertations** :
 - **Echange en AG** sur le PSN PAC
 - **Concertation nationale** : organisations agricoles à vocation nationale membres du RRN associées
 - **Concertations régionales** : organisations à vocation rurale membres du RRN
- **Débat public ouvert à tous** les citoyens et toutes les organisations qui souhaitent s'y impliquer

Futur réseau PAC : 3 questions clés pour débattre



© Getty

- **Quelles attentes vis-à-vis du futur réseau?**
thèmes prioritaires, publics cibles...
- **Quelles préconisations de gouvernance?**
pilotage, degré et modalités pour l'implication des membres...
- **Faut-il reconduire les appels à projets pour faire émerger des actions de diffusion des bonnes pratiques, type « MCDR »?**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Merci de votre attention